



## Procès-verbal du Conseil de Surveillance

---

<b>Réunion du :</b>	<b>Jeudi 13 novembre 2025</b>
<b>À :</b>	<b>10h00 – 16h30 en Présentiel au siège de la FFF</b>
<b>Présidence :</b>	M. Philip GUYOT DE CAILA
<b>Présents :</b>	Jean-Pierre LOUVEL, Claudia MASSA, Natacha CHICOT, Matthieu RABBY, Florence SCHWARTZ, Amélie MOINE et Claude COQUEMA
	Excusée : Natacha CHICOT
<b>Assistent à la séance :</b>	Jean-François VILOTTE, Vincent LABRUNE, Arnaud ROUGER et Nathanaël URGIN

---

### **I. Ouverture de la séance**

La réunion du Conseil de surveillance du 13 novembre 2025 s'est tenue en présentiel au siège de la FFF, en présence de l'ensemble de ses membres à l'exception de Natacha CHICOT, excusée.

M. Matthieu RABBY est désigné comme secrétaire de séance.

### **II. Approbation du procès-verbal de la réunion précédente**

Le procès-verbal de la séance du 15 octobre 2025 est approuvé à l'unanimité par les membres du Conseil.

### **III. Echanges avec le Président de la LFP et de son Directeur général (10h00 – 11h30)**

Dans le cadre de ses missions statutaires, le Conseil de surveillance a souhaité engager un échange avec le Président de la LFP, M. Vincent Labrune, et son Directeur général, M. Arnaud Rouger. Les intervenants ont exprimé leur satisfaction d'être associés à cette réunion et ont profité de l'occasion pour exposer les enjeux auxquels la LFP a été confrontée. Deux thématiques majeures ont été abordées : la réforme du football professionnel et la situation économique de la Ligue.

Les membres du Conseil de surveillance remercient les représentants de la LFP pour leur disponibilité et pour la qualité des échanges.

### **IV. Point d'étape sur les demandes documentaires**

Philip Guyot de Caila confirme que l'ensemble des demandes documentaires a été traité.

Nathanaël Urgin indique par ailleurs que l'espace documentaire en ligne destiné aux travaux du Conseil est désormais pleinement opérationnel.

### **V. Echanges avec M. Jean-François VILOTTE – Directeur général de la FFF**

Représenté par MM. Jean-Pierre Louvel et Matthieu Rabby, le Conseil de surveillance souhaite analyser le cadre de la gouvernance financière fédérale ainsi que le dispositif de subventions accordées dans ce contexte. A ce titre, il a été proposé au Directeur général d'intervenir afin d'apporter les éclairages nécessaires sur cette thématique.



M. Jean-François VILOTTE remercie le Conseil de surveillance et précise que la Fédération attribue des subventions à deux catégories d'associations.

D'une part, il s'agit des associations relevant du plan d'engagement fédéral, sélectionnées à l'issue d'un appel à projets et dont l'attribution des aides a été validée par le Comité exécutif. Ces structures disposent d'une expertise reconnue sur des thématiques identifiées, et leur association apparaît essentielle afin de renforcer et d'amplifier la mise en œuvre du plan d'engagement fédéral.

D'autre part, la Fédération apporte un soutien financier à des organismes représentant les « familles du football ». Ces associations étant constitutifs du tissu fédéral, cette politique est assumée par la Fédération, dont le rôle est de faire vivre et soutenir l'écosystème qui l'entoure. Le Directeur général rappelle enfin que ces subventions s'inscrivent dans un cadre historique, la Fédération procédant de la sorte depuis plusieurs décennies. Une refonte du cadre conventionnel est effectuée lors de leur renouvellement et si nécessaire, les conventions sont traitées en qualité de conventions règlementées.

#### **VI. Echanges sur les auditions récentes (Finances et LFP)**

Le Conseil de surveillance se félicite de la tenue des dernières auditions et exprime le souhait de multiplier ce type d'interventions à l'avenir. Les membres soulignent l'intérêt de ces échanges, qui permettent de mieux appréhender le fonctionnement du football français ainsi que les défis susceptibles de l'affecter.

Le Conseil de surveillance a réaffirmé son souhait d'engager un échange avec le Président de la LFA et son Directeur général. Le Conseil renouvelle son invitation pour le mois de janvier afin que cet échange puisse se tenir dans les meilleurs délais.

Dans le prolongement des échanges intervenus sur les questions financières, le Conseil de surveillance a également exprimé le souhait d'inviter le Commissaire aux comptes de la Fédération, afin de pouvoir échanger sur les comptes transmis et sur les modalités de leur élaboration.

#### **VII. Questions diverses et calendrier à venir**

Le Conseil de surveillance élaborera, dans les prochaines semaines, le calendrier de ses futures réunions. Celui-ci sera ensuite communiqué au Comité Exécutif pour information.